**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 56 (1968)

**Heft:** 92

**Artikel:** Enigme littéraire : sur l'émancipation des femmes

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-272150

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## 🕻 Allô la ville, ici la campagne

## Jeunesse rurale à l'étude

Il ressort d'une enquête menée par l'Alliance des sociétés féminines, soutenue par la Fon-dation pour l'étude des problèmes concernant le travail féminin que sur le plan scolaire, les le travail féminin que sur le plan scolaire, les filles sont désavantagées par rapport aux garçons en étant privées d'un certain nombre d'heures de cours essentiels (calcul, sciences, langue maternelle). En effet, on constate qu'au cours des neuf ans de scolarité, les filles citadines ont 480 heures d'arithmétique de moins que les garçons (rurales 360 heures), 80 heures de sciences (citadines et rurales), 560 heures détude de la langue maternelle (620 heures pour les rurales). Cet état de fait qu'on ne saurait modifier sans perturber la formation pratique et ménagère de nos jeunes filles es semble toutefois pas handicape uner limes un urales.

La démocratisation des études, les moyens

dines ou rurales.

La démocratisation des études, les moyens de locomotion mis à la disposition des jeunes, le remboursement par l'Etat des frais de déplacement des écoliers, tous ces facteurs ont contribué à faciliter à notre jeunesse rurale l'accès aux classes secondaires ou gymnasiales. A ces avantages, il y a lieu d'ajouter l'ejort des Départements de l'instruction publique de nos cantons romands en vue de faciliter le passage vers des classes supérieures d'élèves particulièrement doués. Dans le canton de Vaud, mentionnons entre autres réalisations, la classe de raccordement ouverte en 1961 et destinée aux élèves des classes pri-1961 et destinée aux élèves des classes pri-maires supérieures souhaitant suivre la section matres superieures souhaitant suvere la section mathématiques-sciences du gymnase. Rappelons qu'il existe aussi un cours préparatoire d'une année ouvert aux jeunes gens et jeunes filles dépourvus de formation secondaire et désirant acquérir un complément de formation générale avant d'entreprendre des études d'infirmier ou d'infirmière ou une autre profession bras médicale.

d'infirmier ou d'infirmière ou une autre pro-fession para-médicale.

Dans ce rapide inventaire des facilités of-fertes aux élèves issus de zones rurales, nous ne pouvons omettre de signaler l'effort très grand de regroupement scolaire entrepris à l'échelle intercommunale et visant à suppri-mer les classes à trois degrés, en groupant par âge les élèves de plusieurs localités.

Financièrement d'abord, psychologique-ment ensuite, ces fusions de classe ont beau-coup coûté. C'était à la fois rompre avec l'école traditionnelle, accepter que des enfants souvent très jeunes se déplacent d'un village à l'autre, que des bâtiments scolaires perdent leur destination première ou que d'autres, à grands frais pour les communes, s'édifient.

#### L'OPINION DES PARENTS

Sans vouloir tirer des généralités d'une en-quête menée à l'échelon régional, il nous pa-raît toutefois intéressant de nous arrêter à celle qui fut entreprise sous les auspices de la FAO par la Société européenne de sociologie

Ce travail a été effectué dans quatre com-Ce travail à été effectué dans quatre com-munes de Suisse orientale et cherchait dans un sondage d'opinion à connaître l'avis de la population sur les structures scolaires exis-tantes et sur les besoins qui se faisaient sentir sur le plan culturel.

population sir les structures scolaires existantes et sur les besoins qui se faisaient sentir
sur le plan culturel.

Deux des quatre communes couvertes par
l'enquête sont dans des régions de plaine,
l'une dans une zone de culture de blé (Schlatt)
et l'autre dans un secteur de culture fruitère
et de production laitière (Egnach). Les deux
autres se trouvent en montagne et vivent essentiellement de l'élevage et de l'industrie laitière (Alt St. Johann et Ebnat).

L'enseignement scolaire. — En plaine, la
majorité de la population juge souhaitable la
fréquentation d'une école secondaire après
l'école primaire. En montagne, par contre,
88 % des personnes interrogées à St Johann
et 67 % à Ebnat l'ont souhaitée. Il est intéressant de relever qu'à St. Johann une discrimination a été faite entre garçons et filles:
88 % en faveur d'une classe secondaire pour
88 % en faveur d'une classe secondaire pour
88 % en faveur d'une classe secondaire pour
88 fé dexpersonnes interrogèes à St Johann
et 67 % seulement pour les filles.
Dans la seconde localité, aucune réserve n'a
été exprimée. Quant à savoir pourquoi les
zones de montagnes semblent réfractaires à
des études secondaires, les raisons suivantes
nous renseignent:

a) la fréquentation d'une classe terminale
(niveau intermédiaire entre le primaire et le
secondaire) nous suffit (ce « nous », est-ce la
jeunesse, les aînés, le clergé?;

b) le risque est grand de voir les jeunes
quitter la profession d'agriculteur et ahandonner la montagne;

c) la crainte que les filles ne veuillent plus
épouser d'agriculteurs de montagne.

La formation professionnelle. — L'enquête
a cherché à déterminer l'opportunité d'un
enseignement ménager rural, d'un stage chez

des étrangers et la fréquentation d'une école

ménagère rurale. Les réponses affirmatives recueillies dans les quatre communes s'expriment par les pourcentages suivants:

En plaine ment Stage m ménager	
	Ecole énagère
Schlatt 77,8 27,8 Egnach 83,3 44,4	83,3 94,5
En montagne:	
Alt St. Johann 3,5 6,8 Ebnat 38,1 57,1	44,8 45,5

En plaine, on souhaite donc, plus qu'en montagne, un élargissement de l'horizon des jeunes, pour lesquels on juge nécessaire une formation professionnelle ou ménagère hors

formation professionnelle ou menagere hors de l'exploitation familiale.

En montagne, à St. Johann plus particulièrement, on paraît réfractaire tant pour les garçons que pour les filles à un stage pratique hors du foyer. On se contentera donc d'une formation empirique, sans espoir de sortir de Pomitire.

# LA FORMATION A DES PROFESSIONS COMPLÉMENTAIRES

D'une façon générale, on a écarté d'emblée D'une jaçon generale, on a écarte a empiee l'idée d'une formation professionnelle préparant des jeunes filles à un métier complémentaire. On estime que les activités multiples qui sont le lot des épouses de paysans les absorberont de façon totale.

Par contre, on espère pour elles des cours qui compléteraient leur formation professionable et métapaire. Course de civière de souvelle et métapaire. Course de civière de souvelle et métapaire.

qui compléteraient leur formation profession-nelle et ménagère: cours de cuisine, de cou-ture, de puériculture, etc. Sans vouloir tirer des déductions générales sur les bases d'une enquête menée à l'échelon régional, il nous semble possible de conclure ceci grâce aux chiffres ci-dessus: si, dans maintes régions de notre pays, un très grand effort est con-senti en faveur des ruraux et de leur forma-tion scolaire et professionnelle, d'autres con-trées — zones de montagne ou à l'écart des grands courants — se confinent dans leurs grands courants — se confinent dans leurs structures ancestrales et renvoient à leurs trois K les filles des familles paysannes. Kinder, Küche, Kirche seront leur horizon

# Des fruits à prix réduits

En 1935, la Régie fédérale des alcools, se basant sur l'article 32 bis de la Constitution basant sur l'article 32 bis de la Constitution fédérale et sur certains articles de la loi sur l'alcool, a commencé à organiser des campagnes de livraison de fruits à pépins à prix réduit aux populations peu favorisées. Par l'abaissement du prix, l'on voulait obtenir une plus grande affectation des fruits à l'ali-

labaissement du prix, l'on voulant obtenir une plus grande affectation des fruits à l'alimentation humaine et renforcer ainsi l'utilisation non alcoolique prévue par la Constitution et la loi tout en améliorant l'approvisionnement des populations urbaines et montagnardes de conditions modestes.

La situation économique a, depuis lors, évolué. Les campagnes de vente à prix réduit aux personnes à revenus modestes sont-elles, dès lors, encore nécessaires aujourd'hui? Partant de l'idée que, hier comme aujourd'hui, les ventes à prix réduits de fruits à pépins, cerises et pruneaux, constituent une mesure pour encourager l'utilisation non alcoolique des fruits, la Régie fédérale des alcools a poursuivi atâche dans ce sens. Les livraisons de pommes s'étendent actuellement à toute la Suisse. La récolte détermine la quantité livrée. En cas de faibles récoltes, les ventes sont limitées, et, dans les cas extrêmes, supprimées.

En 1958, 4980 tonnes de pommes ont été livrées aux personnes à revenus modestes et

livrées aux personnes à revenus modestes et





Pensez aux timbres Pro Juventute !

aux communes de montagne dans le cadre de la campagne de ventes à prix réduits. 71,6 % de ce tonnage ont été affectés aux populations de montagne. La quantité moyenne de pommes livrées à chaque commune — il y avait, il y a dix ans, 1024 communes bénéfi-ciaires — était de 4863 kilos. En 1967, le pourcentage des livraisons en zone de montagne a légèrement augmenté, passant à 72,8. Le nombre des communes bénéficiaires a, lui aussi, enregistré une augmentation d'une cen-

Les ventes de cerises et de pruneaux sont limitées à certaines communes de montagne. Elles ont ainsi géographiquement et quantita-tivement une ampleur moins importante que celles des pommes. C.R.I.A. Enigme littéraire

# Sur l'émancipation des femmes

Pour les jours de relâche de la tin de 1 année, nous proposons ci-dessous, à l'intention de nos lecteurs, un texte tiré d'une œuvre extrêmement connue. Ceux qui ne trouveraient pas le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage, d'une desse de l'auteur et le titre de l'ouvrage, d'une part dans le Pour les jours de relâche de la fin de l'andécouvriront la réponse quelque part dans le présent numéro... Pour corser un peu la difficulté, les noms propres ont été remplacés par de simples initiales.

— ... Le gouvernement obéit sans doute à des considérations d'ordre général et ne se préoccupe guère des conséquences que peu-vent entraîner les mesures qu'il prend. Je citerai comme exemple l'instruction supérieure des femmes : alors qu'il devrait la con-sidérer comme funeste, il ouvre cours sur cours à leur intention.

A. A. objecta que l'on confondait d'ordi-naire l'instruction avec l'émancipation, d'où les préjugés contre celle-là.

les prejugés contre celle-là.

— Je crois, au contraire, rétorqua P., que ces deux questions sont intimement liées l'une à l'autre. La femme est privée de droits parce qu'elle est privée d'instruction, et le manque d'instruction provient de l'absence de droits. N'oublions pas que l'esclavage de la femme est si ancien que bien souvent nous sommes incapables de comprendre l'abime légal qui la sépare de nous.

Vous parlez de droits, dit S. I. quand il put ouvrir la bouche; est-ce le droit de rem-plir les fonctions de juré, de conseiller mu-nicipal, de fonctionnaire public, de membre du parlement ?...

- Sans doute.

- Mais si les femmes peuvent exception-— Mais si les femmes peuvent exception-nellement remplir ces fonctions, ne serait-il pas plus juste de donner à ces droits le nom de devoirs? Un juré, un conseiller municipal, un employé de télégraphe remplit un devoir, personne n'en doute. Disons donc que les femmes cherchent — et fort légitimement — des devoirs; on ne peut donc que sympathi-ser à leur désir de prendre part aux travaux des hommes ser à leur dé des hommes.

C'est juste, appuya K.; le tout est de savoir si elles sont capables de remplir ces

- Elles le seront certainement, dès qu'elles recevront une instruction plus dévelop-pée, dit S. A. Ne voyons-nous pas...

Et le proverbe? dit le vieux P. qui avait écouté cette conversation en riant de ses petits yeux moqueurs. Je puis le citer devant mes filles: la femme a les cheveux longs...

C'est ainsi qu'on jugeait les nègres avant leur émancipation, s'écria P. mécon-

— Ce qui m'étonne, reprit S. I., c'est de voir les femmes ambitionner des devoirs que bien souvent les hommes cherchent à éluder.

Ces devoirs, dit P., sont accompagnés de droits: les honneurs, le pouvoir, l'argent, voilà ce que cherchent les femmes.

· C'est absolument comme si je briguais C est assoument comme si periguais qu'on me le refusât, alors que les femmes sont payées pour cela, dit le vieux P.
 T. éclata de rire, et S. I. regretta de n'être pas l'auteur de cette plaisanterie; K. luipagnes déride.

même se dérida.

Oui, mais un homme ne peut allaiter, dit P., tandis qu'une femme..

— Pardon, un Anglais à bord d'un navire, est parvenu à allaiter son enfant, dit le vieux P., qui se permettait devant ses filles quelques libertés de langage.

Soit, qu'il y ait autant de femmes fonctionnaires que d'Anglais nourrices, dit S. I., heureux d'avoir lui aussi trouvé son mot.

Mais les filles sans famille? demanda
 S. A qui, en soutenant P. avait toujours eu en vue la T., sa petite danseuse.

— Si vous scrutez la vie de ces jeunes filles, dit fort inopinément D. A. — et non sans aigreur, car elle avait deviné à qui son mari faisait allusion — vous trouverez certainement qu'elles ont abandonné une famille dans laquelle des devoirs de femmes étaient à leur portée. à leur portée.

- Peut-être, mais nous défendons un principe, un idéal, riposta P. de sa voix tonnante. La femme réclame le droit à l'indépendance, et elle souffre de son impuissance à l'obtenir.

— Et moi, je souffre de n'être pas admis comme nourrice à la maison des enfants trouvés, répéta le vieux P., à la grande joie de T., qui en laissa choir par le gros bout une asperge dans sa sauce.



Noël nous apporte son message de joie, d'espérance et d'amour